

**Élection des représentants au Sénat
académique de la ComUE.**

Conseil Académique du 20 mai 2025

Délibération 2025/05/CAc-019

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de la ComUE, notamment l'article 20 ;

Considérant que les représentants sont élus par et parmi leurs pairs au sein du Conseil académique ;

Considérant que l'élection doit tenir compte des deux grands champs disciplinaires de l'Université de Toulouse, à savoir sciences et santé ;

Considérant que l'élection doit respecter la parité entre les femmes et les hommes pour chaque collège ;

Considérant que les modalités d'élection des représentants sont fixées par les établissements fondateurs ;

Considérant qu'en cas d'insuffisance de candidatures, les sièges vacants sont tirés au sort parmi les élus du conseil académique du sexe et collège correspondant ;

APRÈS AVOIR VOTÉ A BULLETIN SECRET,

- DÉSIGNE les personnes dont les noms suivent pour siéger au Sénat académique de la ComUE pour la durée de leur mandat au sein du Conseil académique de l'Université de Toulouse :

Collège A : Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés	Nicolas CARRERE Monique COURTADE-SAÏDI	13 voix pour tirée au sort	Elu Elue
Collège B : Représentants des autres enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants ou personnels assimilés	Lionel DAHAN Pascale LAURENS Alexandra ROBERT	17 voix pour 9 voix pour 8 voix pour	Elu Elue Elue

Collège C : Représentant des BIATSS	Fabien LATRAUBE	6 voix pour	Elu
Collège D : Représentants des doctorants	Hermès DESGREZ Lucia PEREZ-SERRANO	tiré au sort tirée au sort	Elu Elue
Collège E : Représentant des autres usagers	Mathieu PIALLAT Votes blancs	12 voix pour 2	Elu

Toulouse, le 20 mai 2025

La Présidente,
Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

le 4 juin 2025

